



Conseil exécutif

CE/100/DEC

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF À SA CENTIÈME SESSION

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

Table des matières

Adoption de l'ordre du jour (CE/DEC/1(C))	3
Communication du Président (CE/DEC/2(C))	5
Rapport du Secrétaire général	7
Partie I : Situation actuelle et activités.....	7
a) Le tourisme international en 2014 et 2015 (CE/DEC/3(C))	7
b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales (CE/DEC/4(C)).....	9
c) Priorités et vision de la Direction (CE/DEC/5(C))	11
d) Exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015 (CE/DEC/6(C)).....	13
e) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies (CE/DEC/7(C)).....	15
f) Rapport du Groupe de travail sur l'aide publique au développement (CE/DEC/8(C)).....	17
g) Politique de l'OMT en matière de publications (CE/DEC/9(C))	19
Rapport du Secrétaire général	21
Partie II : Questions administratives et statutaires	21
a) Situation financière de l'Organisation (CE/DEC/10(C)).....	21
b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (CE/DEC/11(C)).....	23
c) Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013) (CE/DEC/12(C)).....	25
d) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement (CE/DEC/13(C)).....	27
e) Point sur les Membres (CE/DEC/14(C))	29



f) Rapport sur les ressources humaines (CE/DEC/15(C))	31
h) Rapport sur la fonction de déontologie (CE/DEC/16(C)).....	33
Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017	35
a) Rapport du Secrétaire général (CE/DEC/17(C))	35
Membres affiliés.....	37
a) Rapport du Président des Membres affiliés (CE/DEC/18(C)).....	37
b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (CE/DEC/19(C))	39
Journée mondiale du tourisme : propositions à l'Assemblée générale de thèmes et de pays hôtes pour 2016 et 2017 (CE/DEC/20(C))	43
Préparatifs de la vingt et unième session de l'Assemblée générale (CE/DEC/21(C))	45
Recommandations du Comité mondial d'éthique du tourisme sur la proposition du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan intitulée « La prévention de la promotion de zones de conflit comme destinations touristiques et de l'utilisation du tourisme à des fins illégales » (décision CE/DEC/1(XCIX)) et projet de résolution proposé par le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan (CE/DEC/22(C))	47
Lieu et dates de la cent unième et de la cent deuxième sessions du Conseil exécutif (CE/DEC/23(C))	49
Discussion thématique « L'innovation dans le tourisme : à la recherche de nouvelles pistes pour remédier à la saisonnalité » (CE/DEC/24(C))	51
Remerciements au pays hôte (CE/DEC/25(C)).....	53



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/1(C)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(document CE/100/1 prov.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa centième session tel que proposé.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/2(C)

Communication du Président

Point 2 de l'ordre du jour
(document CE/100/2)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu la communication du Président de la centième session du Conseil exécutif, le Dr Wykeham McNeill, Ministre du tourisme et des loisirs de la Jamaïque,

1. *Remercie* le Président pour sa communication au Conseil exécutif ;
2. *Partage* l'opinion du Président au sujet de l'importance du tourisme comme source d'emplois pour une grande partie de la population active de nombreux pays ;
3. *Partage également* son opinion concernant la nécessité de collaborer avec les acteurs du secteur privé dans le cadre des réglementations et des initiatives visant à préserver l'environnement naturel et bâti ;
4. *Fait sien* l'appel lancé par le Président à exercer un tourisme responsable et à assurer une prise de conscience critique à l'échelon national des façons dont le tourisme peut améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous les citoyens ; et
5. *Exprime* sa gratitude et sa reconnaissance au Président du Conseil, à la première Vice-présidente, S.E. Mme Ana Comoane, Ministre adjoint de la culture et du tourisme de la République du Mozambique, et au deuxième Vice-président, S.E. M. Darko Lorencin, Ministre du tourisme de la République de Croatie, pour leur conduite dynamique des travaux et leurs contributions personnelles au succès des délibérations sur les différents points à l'ordre du jour.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/3(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

a) Le tourisme international en 2014 et 2015

Point 3 a) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(a))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation et les perspectives du tourisme international,

Prend note du rapport et se félicite du suivi périodique du tourisme international assuré grâce au Baromètre OMT du tourisme mondial.

* * *



Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/4(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

b) L'intégration du tourisme dans les priorités mondiales

Point 3 b) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(b))

Le Conseil exécutif

1. *Prend note* du travail du secrétariat pour intégrer le tourisme dans les priorités mondiales et nationales ;
2. *Encourage* les États Membres à appuyer le positionnement du tourisme dans les priorités internationales et régionales, en particulier dans les négociations en cours sur la définition des objectifs de développement durable ; et
3. *Encourage également* les États Membres à soutenir la proposition que l'année 2017 soit proclamée Année internationale du tourisme au service du développement et de la paix, proposition qui sera présentée à l'Assemblée générale à venir des Nations Unies.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/5(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

c) Priorités et vision de la Direction

Point 3 c) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(c))

Le Conseil exécutif

Prend note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des priorités que le Conseil a entérinées à sa quatre-vingt-dix-huitième session.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

d) Exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015

Rapport du Comité du programme et du budget (Partie I : programme 2014-2015)

Points 3 d) et 4 de l'ordre du jour
(documents CE/100/3(d) et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur l'exécution du programme général de travail pour la période 2014-2015 et ses annexes ainsi que le rapport du Comité du programme et du budget (Partie I : programme 2014-2015),

1. *Prend dûment note* de toutes les activités mises en œuvre au cours de la période considérée, à l'échelle mondiale et sur le terrain ;
2. *Remercie* tous les membres des organes subsidiaires du Conseil pour leur travail précieux et leur contribution de fond à l'activité normative de l'Organisation ;
3. *Reconnaît* les progrès réalisés par le Comité du tourisme et de la compétitivité et l'encourage à poursuivre son travail d'établissement de définitions dans le sens indiqué dans son rapport ;
4. *Approuve* la liste de participants invités du Comité du tourisme et de la durabilité ;
5. *Associe sa voix* à celle du Comité des statistiques et du compte satellite du tourisme et demande au Secrétaire général de :
 - a) Mettre au point des outils et des lignes directrices fondés sur des normes pour mesurer la durabilité dans le tourisme en vue, entre autres objectifs, de contribuer utilement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable, et

b) Poursuivre les travaux sur la mesure et l'analyse du tourisme à l'échelon infranational pour faire aboutir cette initiative si importante ; et

6. *Charge* le Secrétaire général d'inviter le Groupe de travail sur la protection des touristes/consommateurs et des organisateurs de voyages à poursuivre l'élaboration du texte de la Convention et à faire état des futures mesures nécessaires.

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/7(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

e) Activités de l'OMT dans le système des Nations Unies

Point 3 e) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(e))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport CE/100/3(e),

1. *Note avec intérêt* la participation continue de l'OMT à différents réseaux et mécanismes des Nations Unies sur des questions de fond et appuie la poursuite de cette participation et de la mobilisation sur ces questions ainsi que dans les groupes de travail de l'appareil subsidiaire du Conseil des chefs de secrétariat ;
2. *Accueille favorablement* la décision du secrétariat d'affecter un Attaché de liaison à Genève (Suisse) pour renforcer la coordination et la collaboration avec l'ONU et accroître les capacités de mobilisation de ressources ;
3. *Se félicite* des activités menées par l'Organisation de promotion du tourisme comme levier de la croissance économique et du développement, y compris de l'importance croissante qu'y attachent des groupes particuliers de pays tels que les petits États insulaires en développement et les États en développement sans littoral ;
4. *Prend acte avec satisfaction* du travail en cours de l'OMT sur le programme consacré au tourisme durable du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables et remercie les États Membres que sont la France, le Maroc et la République de Corée pour leur participation et leur soutien actifs ;
5. *Est favorable* à ce que le secrétariat continue de contribuer à la riposte du système des Nations Unies au virus Ébola et à des risques mondiaux analogues, notamment pour la sécurité du tourisme ;

6. *Encourage* le secrétariat à poursuivre sa participation active aux divers groupes et champs de travail de l'ONU portant sur le cadre général des objectifs de développement durable et les indicateurs ultérieurs faisant partie du programme de développement pour l'après-2015 ;

7. *Encourage également* le secrétariat à suivre les préparatifs engagés en vue de la troisième Conférence à venir sur le financement du développement [Addis-Abeba (Éthiopie), juillet 2015] et à y contribuer activement, de même qu'aux processus connexes et autres initiatives pour mettre à exécution le programme de développement pour l'après-2015 ; et

8. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à ses sessions à venir, de la participation de l'Organisation aux mécanismes de coordination et activités pertinentes du système des Nations Unies.

* * *



Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/8(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

f) Rapport du Groupe de travail sur l'aide publique au développement

Point 3 f) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(f))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Groupe de travail sur l'aide publique au développement (GT-APD),

1. *Remercie* le Président (Afrique du Sud) et les membres du GT-APD ;
2. *Sait gré* au GT-APD de ses activités pour atteindre l'objectif que l'OMT remplisse les conditions requises afin de bénéficier pleinement de l'aide publique au développement (APD) et mobiliser de nouvelles ressources pour l'Organisation, comme indiqué dans la décision CE/DEC/4(XCV) ;
3. *Prend acte* du statut qu'a l'OMT d'organisation pouvant recevoir de l'APD à titre bilatéral ;
4. *Appuie* la proposition du GT-APD consistant à établir le « Fonds pour le tourisme au service du développement » dans le but de renforcer les efforts du secrétariat pour mobiliser des ressources d'APD ; et
5. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte du « Fonds pour le tourisme au service du développement » au prochain Conseil exécutif et d'intensifier encore davantage le travail de plaidoyer pour positionner le tourisme comme secteur à fort impact pour le développement et l'OMT comme institution des Nations Unies œuvrant pour le développement.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/9(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie I : Situation actuelle et activités

g) Politique de l'OMT en matière de publications

Point 3 g) de l'ordre du jour
(document CE/100/3(g))

Le Conseil exécutif

Prend note de la politique de l'OMT en matière de publications telle que présentée par le Secrétaire général.

* * *

Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/10(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

a) Situation financière de l'Organisation

Rapport du Comité du programme et du budget (Partie II : budget 2014-2015)

Point 5 a) de l'ordre du jour
(documents CE/100/5(a), CE/100/5(a) Add.1 et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation et le rapport d'étape sur les normes IPSAS dans l'Additif,

1. *Prend note* du niveau de recouvrement des contributions des Membres pour l'exercice financier 2015 au 31 mars 2015 s'élevant à 6 750 277,25 EUR, ainsi que du niveau de recouvrement des arriérés de contributions, situé à 483 879,65 EUR ;
2. *Prend note également* des ajustements apportés par le Secrétaire général à la structure des programmes pour 2015 ;
3. *Prie instamment* les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de prendre les mesures nécessaires pour régler leurs contributions de 2015 de manière à éviter des retards qui pourraient compromettre l'exécution du programme ;
4. *Approuve* le financement des investissements à l'aide de la réserve spéciale pour imprévus conformément à l'usage auquel elle est destinée, englobant la rénovation des salles de réunion du neuvième étage, le remplacement des imprimantes de l'OMT et le développement d'un nouveau site internet de l'OMT jusqu'à un total de 256 000 EUR ;
5. *Prend note* du nouveau barème des traitements approuvé par les Nations Unies et appliqué par le Secrétaire général à compter du 1^{er} janvier 2015 conformément à la Disposition 33.1 du Règlement du personnel ;

6. *Prend note également* que l'OMT a achevé avec succès la mise en œuvre des normes IPSAS et reçu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes sur les états financiers de 2014 ;
7. *Prend note avec satisfaction* de la reconnaissance spéciale, par les commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, du travail réalisé dans le cadre du projet des normes IPSAS ;
8. *Encourage* le Secrétaire général à continuer d'avancer dans la phase postérieure à la mise en œuvre du projet des normes IPSAS et à continuer de rendre compte au Conseil exécutif de son état d'avancement ;
9. *Prend note en outre* de la réalisation d'une analyse des lacunes du dispositif de contrôle interne et que la mise en place effective d'un tel dispositif ne sera entreprise que lorsque des moyens financiers pourront être obtenus à cet effet ; et
10. *Prend note avec satisfaction* des efforts réalisés par l'Espagne pour réviser l'accord avec le pays hôte.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

b) Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport du Comité du programme et du budget (Partie II : budget 2014-2015)

Point 5 b) de l'ordre du jour
(documents CE/100/5 d) et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2014,

Ayant pris connaissance des rapports du Secrétaire général et du Comité du programme et du budget,

1. *Note* l'opinion des commissaires aux comptes d'après laquelle les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2014 donnent une image fidèle de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2014 et des résultats de son activité pendant cette période, dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public ;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'approuver les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2014, tels que communiqués par les commissaires aux comptes ;
3. *Note en outre* que pendant l'exercice financier 2014, le niveau des dépenses budgétaires a été maintenu dans les limites des crédits approuvés, d'où un taux d'exécution s'élevant à 99 pour cent du total de l'enveloppe budgétaire, et observe que le niveau des recettes budgétaires reçues (encaissements) en 2014 représente 92 pour cent des recettes budgétaires approuvées, ce qui se traduit par un déficit de trésorerie couvert temporairement par le Fonds de roulement ;
4. *Recommande* au Secrétaire général de continuer en 2015 ses démarches auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation pour en obtenir le versement ;

5. *Approuve* les transferts de crédits indiqués dans le document, lesquels ont été recommandés par les membres du Comité du programme et du budget et du Conseil exécutif dans le cadre d'une consultation écrite conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier ; et

6. *Exprime* sa gratitude au Président du Comité du programme et du budget (Argentine) et aux commissaires aux comptes (Allemagne, Espagne et Inde) pour l'important travail réalisé.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/12(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

c) Clôture des comptes de gestion vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013)

Rapport du Comité du programme et du budget (Partie II : budget 2014-2015)

Points 5 c) et 6 de l'ordre du jour
(documents CE/100/5(c) et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les résultats financiers des comptes vérifiés de la dix-neuvième période financière (2012-2013),

Prenant note du rapport du Comité du programme et du budget y relatif,

Recommande à l'Assemblée générale d'entériner les décisions CE/DEC/9(XCV) et CE/DEC/11(XCVIII) du Conseil exécutif sur les comptes 2012-2013 approuvant leur clôture.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/13(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

d) Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement

Rapport du Comité du programme et du budget (Partie II : budget 2014-2015)

Point 5 d) de l'ordre du jour
(documents CE/100/5(d) et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

1. *Exprime sa gratitude* aux Membres qui ont fait les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations financières malgré leurs contraintes internes ;
2. *Note* que le Membre effectif République démocratique populaire lao a respecté son plan de paiement ayant été convenu jusqu'en 2015 ;
3. *Rappelle* aux Membres l'importance de régler leur contribution au budget dans les délais établis à l'article 7.2 du Règlement financier ; et
4. *Demande* à être informé à sa prochaine session du respect par les Membres des accords ayant été conclus afin de décider s'il y a lieu de maintenir l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 qui leur a été accordée par l'Assemblée générale ou de leur appliquer de nouveau ces dispositions s'ils n'ont pas rempli leurs engagements.

* * *

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

e) Point sur les Membres

Point 5 e) de l'ordre du jour
(document CE/100/5(e))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général,

1. *Prend note avec satisfaction* de la décision de la Barbade d'adhérer à l'Organisation et recommande à l'Assemblée générale d'approuver la candidature de ce pays conformément à l'article 5.3 des Statuts ;
2. *Demande* au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires, conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale [résolution 53(III) adoptée à Torremolinos (Espagne) en 1979], pour que la Barbade, en tant que candidate, bénéficie de certains services de l'OMT et, en particulier, soit invitée aux réunions techniques ainsi que, avec l'accord des Membres concernés, à la réunion de la Commission régionale pour les Amériques en attendant l'approbation par l'Assemblée générale de la candidature du pays ;
3. *Prie instamment* la Norvège de reconsidérer sa décision et de reprendre sa place au sein de l'Organisation ;
4. *Invite* les pays membres de l'Organisation des Nations Unies ne faisant pas encore partie de l'OMT à entrer dans l'Organisation et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens ; et
5. *Charge* le Secrétaire général de rendre compte de la façon dont le suivi susmentionné a été assuré concernant la question des Membres.

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/15(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

f) Rapport sur les ressources humaines

Point 5 f) de l'ordre du jour
(document CE/100/5(f))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport,

1. *Prend note* des informations fournies concernant les ressources humaines de l'Organisation ;
2. *Prend acte avec satisfaction* du travail accompli actuellement par celles et ceux qui sont au service de l'Organisation et de leur contribution au programme de travail de cette dernière, compte tenu en particulier des exigences croissantes auxquelles l'Organisation fait face avec ses ressources limitées ; et
3. *Approuve* les amendements des alinéas b), c) et g) de la disposition 17.1, « Congés spéciaux », du Règlement du personnel.

* * *



Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/16(C)

Rapport du Secrétaire général

Partie II : Questions administratives et statutaires

h) Rapport sur la fonction de déontologie

Point 5 h) de l'ordre du jour
(document CE/100/5(h))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la fourniture de la fonction de déontologie à l'OMT et le rapport du fonctionnaire chargé de la déontologie, M. David Mitchels, sur les activités du bureau de la déontologie en 2014,

Rappelant sa décision 12(XCIV) par laquelle il a décidé d'établir une fonction de déontologie à l'OMT,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général et du rapport du fonctionnaire chargé de la déontologie sur les activités réalisées par le bureau de la déontologie en 2014 ; et
2. *Loue* les avancées obtenues par le Secrétaire général en ce qui concerne l'application de normes de déontologie tout au long de l'année 2014 et l'encourage à continuer d'exécuter la fonction de déontologie, en particulier par une formation complémentaire du personnel à la déontologie.

* * *

Projet de programme de travail et budget pour la période 2016-2017

a) Rapport du Secrétaire général

Point 7 a) de l'ordre du jour
(documents CE/100/7(a) et CE/100/4)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2016-2017, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts et en se fondant sur les orientations de politique générale et les principes de programmation adoptés par le Conseil à sa soixante-dix-neuvième session aux termes de sa décision 11(LXXIX),

Étant saisi du rapport du Comité du programme et du budget,

1. *Prend note* avec reconnaissance de la proposition du secrétariat et du rapport du Comité du programme et du budget ;
2. *Recommande* à l'Assemblée générale d'adopter le projet de programme général de travail et budget de l'Organisation pour la période 2016-2017, d'un montant total de 26 984 000 EUR, établi par le Secrétaire général conformément à l'article 23.2 des Statuts, et d'autoriser le Secrétaire général à exécuter le programme de travail et budget 2016-2017 en fonction des montants recouverts, en établissant un plan de dépenses à cette fin et en maintenant la pratique budgétaire ayant donné satisfaction des exercices financiers précédents ;
3. *Prend note également* des changements apportés à la structure du budget-programme révisé 2014-2015 et note avec satisfaction la proposition du Secrétaire général de présenter un budget équilibré pour la période biennale 2016-2017 fondé sur une croissance nominale nulle par rapport au budget de 2015, le budget de 2016 et celui de 2017 étant du même montant que celui de 2015 ;
4. *Prie* l'Assemblée générale d'approuver le barème des contributions proposé pour 2016-2017 tel que modifié pour refléter les changements survenus dans la composition des Membres et dans le budget, comme prévu dans la résolution 404(XIII), et qui représente une augmentation annuelle de 0,0 % des contributions individuelles des pays par rapport à 2015, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires suite au changement de catégorie de certains pays ;

5. *Invite* l'Assemblée générale à prendre en considération que le niveau du budget pour 2016 et 2017 sera de 26 984 000 EUR et à accepter que les recettes budgétaires approuvées pour la prochaine période soient apportées par les contributions des Membres effectifs et associés à hauteur de 12 556 000 EUR pour 2016 et de 12 745 000 EUR pour 2017, et que le solde à financer soit couvert par les contributions des Membres affiliés et par les autres sources de financement mentionnées dans le document correspondant, sachant que des ajustements pourraient être nécessaires en cas d'adhésion de nouveaux Membres à l'Organisation ou de retraits, et à approuver que, conformément à la résolution 526(XVII), les contributions des Membres associés soient réparties en deux catégories distinctes, chacune étant inférieure de 10 % à celle des Membres effectifs respectivement du groupe 13 et du groupe 9 ;

6. *Prend acte* que, conformément à la résolution 619(XX) de l'Assemblée générale, un abattement direct de 40 % a été appliqué au barème des contributions de la période 2016-2017 pour les pays du dernier groupe ayant une population inférieure ou égale à 200 000 habitants et que cet abattement a aussi été appliqué à tous les pays ayant le statut d'île et appartenant au dernier groupe du barème, indépendamment de savoir s'ils se trouvent dans un groupe plus élevé avant que l'on ne pratique l'abattement supplémentaire pour cause de faible population sur les facteurs économiques et techniques ;

7. *Demande* à l'Assemblée générale de maintenir la contribution des Membres affiliés à 2 400 EUR par an pour la période 2016-2017 et d'appuyer la décision CE/DEC/20(XCV) prise par le Conseil exécutif concernant les déductions proposées pour des Membres spécifiques, comme exposé dans le document CE/95/6(c) ;

8. *Invite également* l'Assemblée générale à appuyer le secrétariat dans la poursuite de ses efforts pour faire des économies et maîtriser les dépenses et à prendre acte que le programme et budget n'inclut pas les fonds extrabudgétaires, qui viendront s'ajouter aux réalisations de l'Organisation en renforçant les ressources et donc les activités de l'Organisation, surtout en ce qui concerne la coopération technique ; et

9. *Félicite* les membres du Comité du programme et du budget ainsi que le Président du Comité, l'Argentine, pour leurs contributions précieuses à l'établissement du projet de programme de travail de l'Organisation pour la période 2016-2017.

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/18(C)

Membres affiliés

a) Rapport du Président des Membres affiliés

Point 8 a) de l'ordre du jour
(document CE/100/8(a))

Le Conseil exécutif

1. *Reconnait* le rôle constructif des initiatives menées dans le cadre du plan d'action du programme des Membres affiliés ainsi que l'augmentation du nombre de Membres affiliés qui y participent et en proposent de nouvelles ;
2. *Encourage* le regroupement de Membres par centre d'intérêt, tout en favorisant l'interaction, l'échange de connaissances et les processus d'innovation ;
3. *Note avec satisfaction* la diffusion et la visibilité accrues des prix de l'OMT récompensant l'excellence et l'innovation comme moyen de reconnaître l'importance de la contribution du tourisme à la société ; et

Convenant de l'importance de la méthodologie des prototypes et des contenus connexes élaborés par le secrétariat, y compris ses noms et ses marques, et prenant acte que ces derniers sont la propriété de l'OMT,

4. *Encourage* l'expansion de cette méthodologie et approuve d'en saisir l'Assemblée générale pour aval à sa vingt et unième session devant se tenir à Medellín (Colombie).

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/19(C)

Membres affiliés

b) Rapport du Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié

Point 8 b) de l'ordre du jour
(document CE/100/8(b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport de son Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, lequel s'est réuni à Rovinj (Croatie) le 28 mai 2015 sous la présidence de l'Égypte,

1. *Approuve* la recommandation du Comité ;
2. *Décide* d'admettre provisoirement à la qualité de Membre affilié les candidats suivants, sous réserve de la ratification par l'Assemblée générale à sa vingt et unième session :
 1. AFRO TOURISM (NIGÉRIA)
 2. APTECE (PORTUGAL)
 3. ASOCIACIÓN CLUSTER DE TURISMO DE MONTAÑA (ESPAGNE)
 4. ASOCIACIÓN DE MARCAS RENOMBRADAS ESPAÑOLAS (ESPAGNE)
 5. ASSOCIACAO BRASILEIRA DE AGENCIAS DE VIAGENS – ABAV (BRÉSIL)
 6. CENTRO DE ENSEÑANZAS DE TURISMO Y ACTIVIDADES DE OCIO - CETA S.L. (ESPAGNE)
 7. CENTRO SUPERIOR INTERNACIONAL DE TURISMO (OSTELEA) (ESPAGNE)
 8. CONSORCIO DE LA ZONA ESPECIAL CANARIA (ESPAGNE)
 9. CONSEIL RÉGIONAL DU TOURISME DE MARRAKECH (MAROC)
 10. DUSTY WORLD S.L. (ESPAGNE)
 11. FAIRLEIGH DICKINSON UNIVERSITY'S INTERNATIONAL SCHOOL (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
 12. FLOOFL CIC (ROYAUME-UNI)
 13. FUNDACION JUNIPERO SERRA (ESPAGNE)

14. FUNDACION PRIVADA HOSPITAL DE LA SANTA CREU I SANT PAU (ESPAGNE)
15. FUNDACION STARLIGHT (ESPAGNE)
16. GAINING EDGE (AUSTRALIE)
17. GRAND AURUM MARKETING FZ LLC (ÉMIRATS ARABES UNIS)
18. GREEN TOURISM ACTIVE (AFRIQUE DU SUD)
19. H.I.S.CO.,LTD (JAPON)
20. HOKKAIDO UNIVERSITY (JAPON)
21. HORWATH CONSULTING COMPANY – ZAGREB (CROATIE)
22. IDESTUR - INSTITUTO DE DESENVOLVIMENTO DO TURISMO RURAL (BRÉSIL)
23. INSTITUCIÓN UNIVERSITARIA COLEGIO MAYOR DE ANTIOQUIA (COLOMBIE)
24. INTERNATIONAL CENTER OF WINE AND GASTRONOMY LLC - ICWAG LLC (FÉDÉRATION DE RUSSIE)
25. INTERNATIONAL NIGHTLIFE ASSOCIATION (ESPAGNE)
26. KVARNER REGION TOURIST OFFICE (CROATIE)
27. LIVINGSTONE INTERNATIONAL UNIVERSITY OF TOURISM EXCELLENCE AND BUSINESS MANAGEMENT (ZAMBIE)
28. MIDDLE EAST UNIVERSITY (JORDANIE)
29. OBRASCON HUARTE LAIN DESARROLLOS (ESPAGNE)
30. PARAMOUNT HOTELS AND RESORTS FZ-LLC (ÉMIRATS ARABES UNIS)
31. PROYECTOS Y REHABILITACIONES KALAM S.A (ESPAGNE)
32. REAL ACADEMIA DE GASTRONOMIA (ESPAGNE)
33. SHOIN UNIVERSITY (JAPON)
34. THAILAND CONVENTION AND EXHIBITION BUREAU (THAÏLANDE)
35. TRAVEL MEDIA (FÉDÉRATION DE RUSSIE)
36. TRAVEL WEEKLY GROUP (ROYAUME-UNI)
37. TRIPADVISOR (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE)
38. UNIVERSIDAD DE LA IGLESIA DE DEUSTO (ESPAGNE)
39. UNIVERSIDAD INTERNACIONAL DE LA RIOJA (ESPAGNE)
40. UNIVERSIDAD NACIONAL MAYOR DE SAN MARCOS (PÉROU)
41. UNIVERSITY OF MONTENEGRO, FACULTY OF TOURISM AND HOTEL MANAGEMENT (MONTÉNÉGRO)
42. URAL INTERNATIONAL INSTITUTE OF TOURISM (FÉDÉRATION DE RUSSIE)
43. VIP TOURISM, S.L. (ESPAGNE)
44. VISITSCOTLAND (ROYAUME-UNI)
45. WAKAYAMA UNIVERSITY (JAPON)
46. WESGRO (AFRIQUE DU SUD)

Conscient de la nécessité de s'assurer que les Membres affiliés respecteront les valeurs, les normes et les politiques de l'OMT,

3. *Demande* au Secrétariat d'élaborer des lignes directrices précisant la responsabilité des États membres vis-à-vis des Membres affiliés auxquels ils ont délivré une lettre de soutien ; et

4. *Décide également* que les mêmes lignes directrices devraient s'appliquer aux futures candidatures à la qualité de Membre affilié présentées par des États non membres.

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/20(C)

Journée mondiale du tourisme : propositions à l'Assemblée générale de thèmes et de pays hôtes pour 2016 et 2017

Point 9 de l'ordre du jour
(document CE/100/9)

Le Conseil exécutif

1. *Approuve*, en vue de les proposer à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session, les thèmes suivants pour la Journée mondiale du tourisme 2016 et 2017 :

- a) 2016 : « Promouvoir l'accessibilité universelle en faveur d'un tourisme pour tous » ;
- b) 2017 : « Le tourisme au service de la paix et du développement » ; et

2. *Note* que les pays hôtes proposés pour la Journée mondiale du tourisme 2016 et 2017 seront présentés à la cent unième session du Conseil exécutif pour approbation et soumission ultérieure à l'Assemblée générale à sa vingt et unième session.

* * *



Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/21(C)

Préparatifs de la vingt et unième session de l'Assemblée générale

Point 10 de l'ordre du jour
(document CE/100/10)

Le Conseil exécutif

Prend note du rapport sur les préparatifs de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/22(C)

Recommandations du Comité mondial d'éthique du tourisme sur la proposition du gouvernement de la République d'Azerbaïdjan intitulée « La prévention de la promotion de zones de conflit comme destinations touristiques et de l'utilisation du tourisme à des fins illégales » (décision CE/DEC/1(XCIX)) et projet de résolution proposé par le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan

Point 11 de l'ordre du jour
(document CE/100/11)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné ce point de l'ordre du jour,

1. *Prend note [des recommandations du Comité mondial d'éthique du tourisme](#) concernant la décision CE/DEC/1(XCIX)) adoptée à sa quatorzième réunion qui s'est tenue à Rome (Italie) les 17 et 18 novembre 2014,*
2. *Se reporte en particulier au paragraphe 5 desdites recommandations qui :*

« prie instamment les gouvernements, ainsi que les acteurs publics et privés du secteur du tourisme, de suivre et respecter le Code mondial d'éthique du tourisme de même que tous les principes éthiques consacrés par les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité de l'ONU, en toutes circonstances, y compris pendant les conflits armés. » ;
3. *Demande aux États membres, ainsi qu'aux acteurs publics et privés du secteur du tourisme, d'oeuvrer en conséquence dans toutes leurs activités de nature touristique ; et*
4. *Décide que toute question relative à ce sujet soit examinée à la lumière des présentes Recommandations.*

* * *



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/23(C)

Lieu et dates de la cent unième et de la cent deuxième sessions du Conseil exécutif

Point 12 de l'ordre du jour
(document CE/100/12)

Le Conseil exécutif

Décide de tenir ses cent unième et cent deuxième sessions à Medellín (Colombie) les 13 et 17 septembre 2015, respectivement, dans le contexte de la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

* * *

Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/24(C)

Discussion thématique « L'innovation dans le tourisme : à la recherche de nouvelles pistes pour remédier à la saisonnalité »

Point 13 de l'ordre du jour
(document CE/100/13)

Le Conseil exécutif

1. *Constata* que la saisonnalité est l'un des principaux défis pour le développement durable du secteur du tourisme ;
2. *Prend note* des initiatives menées par le secrétariat dans ce domaine, plus précisément du prototype de Punta del Este ; et
3. *Demande* au Secrétaire général de poursuivre le travail sur la saisonnalité comme reflété dans le programme de travail du secrétariat pour la période 2016-2017.

* * *



Conseil exécutif

Centième session

Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015

CE/DEC/25(C)

Remerciements au pays hôte

Le Conseil exécutif,

Ayant tenu les travaux de sa centième session dans les conditions excellentes mises à sa disposition par le Gouvernement de la République de Croatie,

1. *Exprime sa plus sincère gratitude* au Gouvernement et à la population croates pour le soutien apporté à l'OMT et à ses Membres en accueillant la présente session du Conseil dans la superbe ville de Rovinj ;
2. *Exprime également sa reconnaissance* pour la possibilité offerte aux délégués de profiter des attraits de la péninsule istrienne et de prendre part à différentes manifestations sociales et visites techniques ; et
3. *Exprime en particulier sa plus profonde reconnaissance* au Premier Ministre croate, M. Zoran Milanovic, et au Ministre du tourisme, M. Darko Lorencin, ainsi qu'au Préfet de la région de l'Istrie, M. Valter Flego, au Maire de Rovinj, M. Giovanni Sponza, et à leur personnel, pour leur grand sens de l'hospitalité, leur investissement personnel et leur soutien constant aux fins de l'organisation de la réunion.
